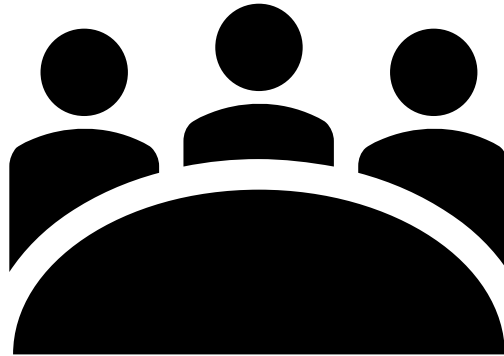


# 1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer la mise en place de la stratégie piétonne/cyclable.



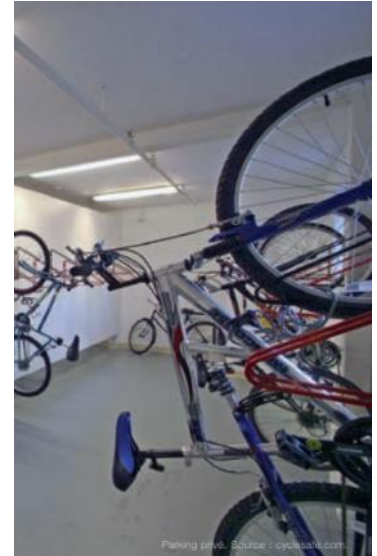
# 1. Assurer la Gouvernance :

- Mettre en place un plan de formation



# 1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique piétonne/cyclable



- **Donner un cadre légal** au mécanisme de financement des communes relatif aux infrastructures de mobilité durable (droit de tirage PIMACI : marche, vélo et intermodalité)
- **Objectif** = sortir d'une approche par « appels à projet » en rendant possible un droit de tirage mobilité durable dans toutes les communes qui le souhaitent.
- Le mécanisme (dont la clé de répartition) est **basé sur le processus du PIC (Plan d'Investissement Communal)**. Les temporalités similaires avec le PIC permettent des synergies.
- Application du **principe STOP** pour les projets subsidiés



# Principe...

S T O P



# 1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer le monitoring de la politique piétonne/cyclable

